

DEPARTEMENT
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 8 OCTOBRE 2015

Convocation du 2 octobre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 16

L'an deux mil quinze, le 8 du mois d'octobre à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs JAHIER Eliane, BÉRON Michel, CHERRÉ Christelle, DUSACRE Luc, ATANI Béatrice, adjoints, GOUJON Anne, GILBERT André, REDOIS Laurent, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, DEFOIS Christine, MARTIN Denis, PRIOU Stéphanie, de RICHEMONT Xavier et LETHIELLEUX Joëlle, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procurator(s) : Madame BROSSIER Sandrine, procurator à madame PRIOU Stéphanie.

Absents et excusés : Messieurs PORTIÉ Jérôme et ROGER Arnaud

Le secrétariat de séance a été assuré par : Madame JAHIER Eliane

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2015

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2015

Monsieur le Maire demande aux conseillers si le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2015 peut-être approuvé. Aucune remarque n'étant formulée, l'approbation est actée à l'unanimité.

Décision modificative n°1 sur le budget annexe « Assainissement »

Monsieur le Maire informe les élus qu'une décision modificative est à prendre pour intégrer au budget annexe « Assainissement », l'amortissement de la station d'épuration qui s'élève à **27 144,56 €** et une admission en non-valeur d'un montant de **332,47 €**. Il est proposé la décision modificative suivante :

1) En dépenses de fonctionnement : + **16 144,56 €**

- compte 022 (dépenses imprévues) : - 1 275,00 €
- compte 023 (Virement à la section d'investissement) : - 10 000,00 €
- compte 6811 (dotations aux amortissements) : + 27 144,56 €
- compte 6541 (Admission en non-valeur) : + 275,00 €

2) En recettes de fonctionnement : + **16 144,56 €**

- compte 70611 (redevance d'assainissement collectif) : + 9 810,00 €
- compte 706121 (redevance pour modernisation des réseaux de collecte) : + 300,00 €
- compte 7068 (taxe de raccordement au réseau collectif) : + 3 000,00 €
- compte 778 (autres produits exceptionnels) : + 3 034,56 €

3) En dépenses d'investissement : + **17 144,56 €**

- compte 2315 (installations, matériels et outillages) : + 17 144,56 €

4) En recettes d'investissement : + **17 144,56 €**

- chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 10 000,00 €
- compte 28156 (Amortissement station d'épuration) : + 27 144,56 €

Approbation à l'unanimité.

Avis sur la modification des statuts de la communauté de communes des Portes de l'Anjou

L'avis du conseil municipal est sollicité au sujet de la modification de l'article 2 des statuts de la communauté de communes, au niveau des compétences facultatives du volet « Action sociale d'intérêt communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse ». Cette question sera revue en séance de novembre. L'attache sera prise auprès des Portes de l'Anjou pour avoir une explication précise de cette modification de statuts.

Indemnité de gardiennage des églises communales

Approbation à l'unanimité du conseil municipal pour le versement d'une indemnité de gardiennage des églises communales de **300,00 €** à monsieur Jean-Claude DENIS.

Matériel informatique du groupe scolaire Maurice Ludard

Il est indiqué aux élus la demande du groupe scolaire Maurice Ludard pour le remplacement de 7 postes informatiques, unités centrales et claviers. Une rencontre sera faite avec le directeur de l'école publique pour cibler les besoins réels et des devis comparatifs demandés à différents prestataires informatiques.

Demande de participation financière pour la scolarisation des élèves hors commune

Il est rappelé aux élus qu'une demande de participation a été faite en 2014 auprès des communes de Morannes et de Notre-Dame-du Pé pour 12 enfants scolarisés en 2013-2014 au groupe scolaire Maurice Ludard. Cette demande de participation porte uniquement sur les frais de fournitures qui s'élèvent, pour 2014, à **59,60 €** par enfant. Approbation à l'unanimité des élus pour renouveler cette démarche pour l'année scolaire 2014-2015 et pour émettre les deux titres correspondants aux mairies de Morannes (1 élève) et de Notre-Dame-du Pé (13 élèves).

Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er janvier et le 31 août 2015 sur le réseau de l'éclairage public

Approbation à l'unanimité du conseil municipal pour verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour des dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er janvier et le 31 août 2015 :

N°Opération	Date intervention	Montant des travaux TTC	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP119-15-27	16/01/2015	220,98 €	75%	165,74 €
EP119-15-28	21/01/2015	719,53 €	75%	539,65 €
EP119-15-39	16/06/2015	47,54 €	75%	35,66 €
TOTAL		998,05 €	75%	741,05 €

Rénovation éclairage public 2016

Les élus sont informés du dispositif de participation financière mise en place par le SIEMML pour la rénovation de l'éclairage public en 2016. 115 lanternes de type ballon fluorescent (BF) à vapeur de mercure, dont la commercialisation est interdite depuis le 15 avril 2015, seraient à remplacer sur la commune, pour un prix moyen de :

- 700,00 € pour le remplacement d'une lanterne sur mât ou poteau béton
- 1 500,00 € pour le remplacement d'une lanterne et de son mât en cas de nécessité.

Pour 2016, la prise en charge par le SIEMML s'élèverait à 50% du montant des travaux HT réalisés entre le 1er juillet 2015 et le 31 décembre 2016. Considérant le montant qui s'annonce très élevé pour une rénovation totale et afin de programmer les travaux de façon pluriannuelle, il est décidé à l'unanimité de demander au SIEMML la réalisation d'une étude globale de l'état de l'éclairage public communal.

Consultation du service des Domaines

Il est indiqué aux élus que la commune souhaite saisir les Domaines pour l'estimation de deux biens municipaux, le pavillon situé 4 rue de la Fraternité et le bâtiment commercial PROXI. Daumeray étant une commune de moins de 2 000 habitants, les élus donnent leur accord à l'unanimité pour autoriser monsieur le Maire à consulter France Domaine pour ces deux estimations.

Jardin du Souvenir

Suite à un décès récent, une dispersion de cendres a été faite dans le Jardin du Souvenir. La famille du défunt souhaiterait qu'une plaque permettant son identification y soit installée. Or le règlement, dans son article 14, ne précise pas les modalités de cette installation. Certains conseillers souhaiteraient qu'une charte graphique précise soit mise en place afin d'assurer une certaine homogénéité du site. D'autres voudraient que la liberté soit laissée aux familles d'inscrire ce qu'elles souhaitent sur ces plaques. Avant de modifier le règlement, il est décidé de faire le point dans un premier temps sur les modalités de pose des plaques sur le muret du Jardin du Souvenir. Ce dossier sera remis à l'ordre du jour de la séance du mois de novembre.

Mise en place de la carte achat public en vertu du Décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004

Il est présenté aux élus le projet d'acquisition d'une Carte Achat Public, moyen de paiement permettant de simplifier les dépenses quotidiennes de la collectivité. Cette carte peut être paramétrée de façon à définir les plafonds des dépenses par service, par période et par fournisseur et de façon à établir un référentiel de fournisseurs. Pour ceux-ci, les délais de paiement sont réduits à 5 jours. C'est la Caisse d'Epargne, prestataire du service, qui fait l'avance de la trésorerie jusqu'au règlement par la commune, dans un délai de 45 jours, sur la base d'un relevé d'opération qu'elle lui aura transmis.

Approbation à l'unanimité des voix pour l'acquisition d'**une** Carte Achat Public selon les modalités suivantes :

- pour une durée de 3 ans, du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2018.
- pour un plafond global annuel de 5 000,00 €.
- pour une cotisation annuelle de 20,00 €.
- pour une commission de 0,20% sur toute transaction sur son montant global.

Maison médicale

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Maître TICHADOU Sylvie, avocate, au sujet de la SCM fondée par les infirmières MOREAU Marie et HUET Priscilla. Il est demandé aux élus de s'engager par délibération à consentir à madame HUET Priscilla un bail professionnel de 6 années pour le local situé 7 rue de la Fraternité, dès dissolution de la SCM « MOREAU HUET ». Les élus souhaitant rester totalement libres sur le choix des locataires et sur le montant des loyers, il est décidé à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à la demande émise par Maître TICHADOU et d'attendre la prononciation de la dissolution qui cassera alors le bail actuel.

Spectacle du 13 décembre 2015

Les conseillers sont informés que le concert qui devait être joué par l'orchestre du lycée David d'Angers vient d'être annulé par la commune.

Questions diverses

Enquêtes publiques : Monsieur le Maire rappelle aux élus que deux dossiers d'enquête publique relatifs au contrat territorial des milieux aquatiques des Basses Vallées Angevines et à la grenellisation du SCOT du Pays des Vallées d'Anjou sont à la disposition des administrés en mairie. Il souhaite que les conseillers en prennent

connaissance car deux avis sur ces enquêtes devront être émis lors de la séance du mois de novembre.

Fin du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi : Monsieur le Maire indique aux élus que le C.A.E d'Amélie HALOUPEAU s'est achevé le 30 septembre dernier et qu'elle a réussi à obtenir son CAP « Petite Enfance » par la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience). L'objectif de ce contrat est atteint par l'obtention du diplôme nécessaire pour exercer le métier d'ATSEM.

Entretiens professionnels : Monsieur le Maire informe les élus que les premiers entretiens professionnels des agents communaux vont démarrer d'ici la fin du mois d'octobre.

Réforme territoriale : Suite à la réunion organisée à Tiercé le mercredi 30 septembre dernier au sujet de la réforme territoriale, il est prévu de créer rapidement un comité de pilotage chargé de faire un état des lieux des trois communautés de communes existantes et susceptibles de fusionner. Un point devra également être fait sur les communes actuellement membres et qui veulent quitter ces intercommunalités, ainsi que sur celles ne faisant pas encore partie des trois existantes et qui voudraient les intégrer. Certains élus s'inquiètent de la charge de travail qui reste à réaliser avant le 31 mars 2016, date de communication au Préfet des projets de fusion.

Commission « Communication » : Madame CHERRÉ Christelle, adjointe chargée de cette commission, informe les élus qu'un courrier va bientôt être adressé à toutes les associations communales pour les inviter à une réunion qui aura lieu le lundi 7 décembre 2015 à 20h00 à la salle des fêtes.